

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 janvier 2023

DEL_20230125_04

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

25

29

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Objet :

**Dotation
d'Équipement des
Territoires Ruraux
(DETR)
Demande de
subvention pour la
réhabilitation des
anciens vestiaires et
douches au Gymnase
Jean de Neyman
Installation d'un
système d'économie
d'eau et d'énergie**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE-
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Denis ROULAND
Sébastien WAIRY - Stanislas FONLUPT - Stéphanie BURNEL
Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Thierno
DIALLO - Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à
19h30) - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC -
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

26 janvier 2023

Et que la convocation
avait été faite le

18 janvier 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Elodie LEBOT a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON (départ à 19h30)
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

Absents :

Madame Cécile NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose,

La partie des vestiaires non réhabilitée en 2019 du gymnase Jean de Neyman présente des désordres d'évacuation des eaux des douches ainsi qu'une consommation d'eau plus élevée que souhaitée. La Ville a pour objectif de résoudre les difficultés grandissantes d'évacuation des eaux usées, et par la même occasion de diminuer les consommations d'eau par la pose de matériel plus performant.

Les travaux consisteront à la dépose et à l'évacuation des anciens équipements et réseaux amiantés, à des fouilles puis à des travaux de reprise et d'installation de nouveaux équipements.

Les premières estimations effectuées en interne permettent d'évaluer le coût global des travaux au stade faisabilité à 91 083,34 € HT. La réalisation de l'opération se fera en 2023.

Le financement

Les travaux seront réalisés sur l'exercice budgétaire 2023.

Une ligne de crédit sera ouverte :

En dépenses :

Ligne relative aux études et aux travaux : Article 2313 : 91 083,34 € HT

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 044-214402109-20230125-DEL_20230125_04-DE



En recettes :

Inscription de l'opération au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le taux maximum autorisé (35%)

Année 2023 - Article 1311 – Inscription : 31 879,17 €

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal et d'éventuelles autres subventions.

Aussi il convient de délibérer,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des finances en date du 16 janvier 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

Article 1 : De valider la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de la réhabilitation des anciens vestiaires et douches au Gymnase Jean de Neyman.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à engager et signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Article 4 : Atteste de l'inscription du projet au plan pluriannuel de la ville et de l'inscription des dépenses et des recettes en section d'investissement.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :